



Compte rendu de la 2^{ème} réunion sur la création d'un système d'évaluation « pierre sèche »

Le Vendredi 18 avril 2008

dans les locaux de la Chambre de Métiers et d'artisanat d'ALES.

Liste des présents : ABPS : Thomas BRASSEUR, Jean Pierre BOYER, Marc DOMBRE, Bruno DURAND, Christian DUMAS, Raymond GESLOT, Cathie O'NEILL (animatrice ABPS).

Autres participants :

Claire CORNU (Chambre des Métiers 84), Thierry BOURCEAU et Yvan DELAHAYE (« Murailleurs de Provence », 84), Maurice ROUSTAN, Magali BAUZA, Didier RIEUX et Jacky MAURIN (CCBPS, ASERPUR, 30), Vincent MOUGEL (L'art de Bâtir en Pierre Sèche), Daniel GOUPY (MPF 48), André CZERWINSKI (FFB 30), Eric AFFORTIT et JC MOLITOR (CAPEB 30), Paul KALCK (CEREQ).

Liste des absents excusés :

ABPS : Christian EMERY, Franck FABRE, Dimitri GUTTON, Robert FIERRET, Roland MOUSQUES, Emile SANTACREU

Partenaires : Didier LECUYER (PNC), Paul ARNAULT (président des Murailleurs de Provence), Olivier POLGE (FFB 30), G. MILANESE (CPMDP).

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour de la réunion :

- Présentation de la formation expérimentale CIPI par les ABPS avec grille d'évaluation : Ouvrier d'exécution en pierre sèche ?
- Synthèse des commentaires et propositions suite à la première réunion
- Débat

Reprise des travaux:

- « Certificat de Qualification Professionnelle » ou « Titre professionnel » ?
- Décision sur les dates des premiers « tests » des grilles d'évaluation.

Marc Dombre ouvre la réunion à 9h30, en remerciant ceux qui sont présents, et en excusant ceux qui ne pouvaient pas être là.

Il rappelle aux participants que le but de cette démarche coordonnée par les ABPS est que les partenaires travaillent ensemble sur le plan interrégional (Languedoc-Roussillon et PACA) pour pouvoir présenter aux décideurs nationaux et aux partenaires financiers une proposition forte et cohérente du système d'évaluation « pierre sèche ».

Présentation de la formation expérimentale « CIPI »

Cathie O'Neill présente l'expérience en cours en Cévennes du Contrat d'Insertion Professionnelle Intérimaire (CIPI). L'action est menée avec un partenariat entre les ABPS et l'Entreprise Solidarité Lozère (ESL) en mobilisant les Fonds d'Assurance Formation pour les Travailleurs Temporaires (FAFTT : Délégation Languedoc Roussillon et PACA).

Le « CIPI Pierre Sèche » est un contrat de travail de 252h avec une formation qualifiante expérimentale qui a pour but de donner la possibilité aux personnes non qualifiées de se former en tant qu' « ouvrier d'exécution en pierre sèche » dans le cadre d'un partenariat avec un centre de formation (ABPS) et des entreprises utilisatrices (membres des ABPS). 6 stagiaires sont actuellement en contrat CIPI.

C'est la première fois que ce fond de formation a été mobilisé en Lozère, et la première fois en France dans le domaine professionnel de la pierre sèche.

Les ABPS ont souhaité partager cette expérience avec les partenaires de la réunion car le CIPI a obligé le centre de formation ABPS à travailler sur une grille d'évaluation qui pourrait

correspondre avec le niveau d'évaluation qui doit être mis en place pour les ouvriers des entreprises.

Cette présentation provoque un certain nombre de remarques :

- On pourra faire le lien avec certaines expériences menées par les Murailleurs de Provence avec des stagiaires en contrat « pré qualification ».

Paul Kalck : Les expériences similaires sont intéressantes à noter car dans le cas d'un dépôt du dossier « Titre Professionnel » il faut pouvoir faire preuve de 3 promotions de formation professionnelle visant le même niveau de qualification « pierre sèche ».

- Magali remarque que ce CIPI montre une expérience intéressante de pédagogie active, qui pose la question du niveau d'accessibilité. Quelle personne, avec quelle expérience, quel niveau d'étude ?

Cathie : Les stagiaires de ce CIPI sont des demandeurs d'emploi qui sont sous contrat de l'Entreprise d'Intérimaire pour la durée d'un contrat/formation. Ils ne sont pas spécifiquement un public « d'insertion ». L'expérience professionnelle n'était pas un critère, mais les stagiaires sont censés vouloir apprendre les techniques de la pierre sèche dans un objectif de professionnalisation et/ou d'enrichissement des compétences.

- La formation en pierre sèche, ça les amène où ? A quoi faire ? Il faudrait connaître l'évolution de la demande du marché pour que certains puissent continuer leur parcours en étant employés tout de suite.
- La notion du temps est soulevée. Combien de temps faut-il pour former un ouvrier en pierre sèche ? Est-ce que l'objectif est qu'il devienne autonome sur les chantiers ? Qu'il devienne un jour artisan à son tour ? Il faudrait des années de pratique pour cela.

CQP et Titre Professionnel

Il est nécessaire de bien comprendre la distinction entre les titres délivrés par le ministère du travail, (titres professionnels AFPA et titres initiés par les organismes de formation), les diplômes délivrés par l'éducation nationale et les ministères (santé, agriculture, sport...) et les CQP (certificats de qualification professionnelle) délivrés par les branches professionnelles

Le CQP est présenté par une branche professionnelle pour valider une compétence spécifique, un niveau de technicité très spécifique. Il n'est pas forcément transférable ou reconnu par d'autres branches mais est reconnu au niveau national par la branche.

Le titre professionnel correspond à un niveau de responsabilité de l'emploi, il est reconnu sur le plan national. Dans le secteur de la construction du patrimoine bâti, le dernier titre professionnel AFPA délivré est celui de « Maçon du bâti ancien ».

André Czerwinski explique les niveaux reconnus dans la convention collective BTP :

N1 : Main d'œuvre en acquisition de connaissances. Ouvrier qui ne travaille pas seul (contrôle permanent).

N2 : Ouvrier d'exécution qualifié (coefficient 185 dans la convention collective). Ouvrier qui travaille sous contrôle extérieur ponctuel. (Équivalent d'un CAP)

N3 : Compagnon professionnel (coefficient 210). Il est autonome, et n'a besoin que d'un contrôle de bonne fin des travaux. (Équivalent bac-pro ou BTS)

On peut transformer un CQP en titre mais ce processus est compliqué.

Ces certifications sont répertoriées au sein du RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles). Ce répertoire permet de repérer les certifications qui peuvent être obtenues par le biais de la « validation des acquis de l'expérience » (VAE)

Les partenaires techniques présents (FFB, CAPEB et CEREQ) estiment qu'il faudrait s'appuyer sur ces définitions existantes reconnues par les instances nationales, pour être cohérents avec les systèmes de certification français.

Il faut rester sur deux niveaux de capacité dans la pratique de la pierre sèche : N2 et N3. (N1 représentant les personnes en apprentissage des techniques qui ne sont pas encore prêtes à passer l'évaluation.)

La différence entre les deux niveaux est le taux d'autonomie. La rapidité d'exécution doit être un révélateur et non pas un critère.

Dans la phase de création d'une filière, le CQP s'impose. C'est les professionnels qui pratiquent une spécialisation qui seuls peuvent réfléchir sur les compétences nécessaires, le système d'évaluation et une certification adaptée. On peut envisager de faire un pont dans un deuxième temps pour faire habilitier le CQP en titre professionnel, ou viser un CQP pour un niveau et un titre professionnel pour un autre. Les démarches étant similaires, les données peuvent être exploitées dans les deux cas de figure. Il faudrait aussi établir la complémentarité des techniques de la pierre sèche avec le titre de « Maçon du bâti ancien ».

On pourrait aussi envisager que le CQP devienne une spécialisation du CAP de maçonnerie.

Paul Kalck estime que la suppression des complémentarités des CAP par l'Education Nationale est dans l'air du temps, mais ça reste une piste à explorer. Si on voit que le CQP « pierre sèche » marche très bien, il est possible d'envisager de le transformer en CAP « pierre sèche ».

Ces remarques rejoignent les commentaires des participants exposés par Cathie suite à la première réunion. Le premier niveau d'évaluation sera donc N2 « ouvrier d'exécution en pierres sèches » et le deuxième sera N3 « chef de chantier pierres sèches » qui s'approche de la pratique d'artisan. Les spécialisations seront « en plus » et en fonction de la région et des besoins professionnels de l'artisan (son marché de travail).

Malgré l'énorme travail déjà réalisé par les acteurs de la pierre sèche, beaucoup reste encore à faire pour faire habilitier un système diplômant ou certifiant.

Pour une réflexion sur un futur certificat ou titre il faut :

- s'assurer que le CQP ou titre correspond à un besoin sur le marché de travail. Le marché est-il évolutif ? Porteur de créations d'emploi ? Quelle est la proportion du chiffre d'affaire se rapportant à la pierre sèche pour chaque entreprise et selon leur secteur d'activité ?
- identifier le métier, ce qui le caractérise, les activités, les savoirs, les savoir-faire nécessaires,
- identifier le niveau de responsabilités de l'emploi visé par le système d'évaluation
- avoir réalisé 3 sessions de formation avec un mode d'attestation de compétences (c'est le cas pour un titre professionnel, ce n'est pas nécessaire pour un CQP),
- définir les situations de validation des compétences (examen d'évaluation en situation pratique, réponses aux questions techniques devant un jury, visite sur chantier réalisé...)
- définir les modalités de validation des compétences acquises par l'expérience pour chaque individu.
- définir qui porte le chapeau de certificateur, c'est-à-dire qui est propriétaire du titre ou CQP. Cette fonction pourrait être tripartite, par exemple les représentants des 3 associations présentes aujourd'hui. Il faudrait néanmoins déterminer l'organisme « déposeur. » (association constituée des trois associations, collectif ?) L'inter-régionalité est un point fort pour ce dépôt, et procurera plus de souplesse (les lieux d'évaluation, la disponibilité des évaluateurs...).

Le dossier de demande doit également présenter le suivi des personnes formées et leur positionnement en termes d'activités professionnelles à l'issue de la formation.

Eric Affortit : Il faudrait mettre en valeur toutes les qualités environnementales de la pierre sèche, son lien indiscutable avec un développement durable, son besoin énorme de main d'œuvre en milieu rural et sa reconnaissance technique et scientifique actuelle (Guide, abaques...). Ce sont des points forts qui peuvent équilibrer sa faiblesse économique en termes de nombre d'entreprises et emplois actuels. Il faut avoir le courage de tenter la reconnaissance du métier par une certification ou qualification, même si le parcours est long et compliqué.

Décisions concernant la structuration du travail à réaliser:

- M. Paul Kalck du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (CEREQ) est d'accord pour accompagner cette démarche.

Pour avancer de façon opérationnelle, il a été décidé que :

- Un groupe de travail technique est formé de Claire Cornu (CMA 84), Magali Bauza (CCBPS), Cathie O'Neill (ABPS), André Czerwinski (FFB 30), Eric Affortit (CAPEB 30). Ce groupe œuvrera sur les dossiers à déposer aux instances nationales (méthodologie, référentiels...) Dans un premier temps les fiches du CQP fournies par la FFB du Gard seront le support cadre, avec une échéance possible de dépôt (ça sera difficile !) pour fin juillet 2008. Sinon le dossier sera déposé en 2009.
- Cathie O'Neill des ABPS coordonne administrativement ce groupe de travail et contactera les présidents des différents organismes pour leur accord de participation. On sollicitera également la participation des techniciens des CMA 48 et 30.
- Les partenaires demandent une évaluation du temps de travail pour cette coordination. Le coût doit être partagé entre les différentes associations avec une recherche de financement interrégionale. Une participation technique et/ou financière pourra aussi être envisagée en se tournant vers d'autres partenaires.
- Le groupe de bâtisseurs professionnels continuera de travailler sur la définition des grilles d'évaluation et la mise en place des « tests grandeur nature ». Une prochaine date de réunion est fixée pour le matin du vendredi 6 juin à Alès.
- Les dates de premières évaluations tests en Cévennes sont fixées du 19 au 21 septembre au relais de l'Espinasse sur la route des crêtes (entre Alès et le Pont de Montvert). Les présidents des 3 associations forment le premier jury, assisté éventuellement par 3 « délégués » et 2 examinateurs extérieurs (Bill Noble de la DSWA et Urs Lippert de Suisse ?). Pendant le temps de l'évaluation, tous les artisans évalués devront aussi passer un moment du côté de « l'évaluateur » pour bien se rendre compte du fonctionnement du système.
- Il est nécessaire d'évaluer rapidement le marché actuel de la pierre sèche en France. On doit avoir des chiffres réels et récents. Ces données constituent un élément incontournable pour argumenter la création d'un système d'évaluation homologué. Cathie élaborera un questionnaire basé sur celui de son étude dans les Cévennes, elle sera accompagnée par le groupe technique. Ce questionnaire sera envoyé en mai à tous les professionnels de la pierre sèche recensés dans l'annuaire de la CMA 84. Claire pourrait coordonner cette démarche en tant qu'agent économique de la CMA (elle a une reconnaissance nationale et une position « neutre »).

Autre question abordée en fin de réunion :

Les dates de la formation professionnelle « capitelles » sont posées : les 3, 4, 10 et 11 octobre 2008. Faites savoir à Cathie O'Neill ou Didier Rieux si cela vous intéresse.

**Prochaine réunion de travail sur les grilles d'évaluation « pierre sèche »
le vendredi 6 juin 2008 à 9h30
au CFA de Méjannes les Alès**